

CN et Air Canada

D'autre part j'ai présenté dans ses grandes lignes au gouvernement un certain nombre de questions qui devront faire l'objet d'une étude sérieuse. Si le Canada veut se développer d'une manière cohérente, et s'il doit y avoir une unité rationnelle, alors, il faut répondre à certaines questions fondamentales qui se posent dans les régions du pays. Pendant 100 ans, les représentants de la circonscriptions d'Assiniboia et de la Saskatchewan méridionale sont venus à la Chambre et ont exposé leur problème, à savoir, le réseau de transport tout à fait inadéquat de leur région. Ils ont décrit l'insuffisance des services fournis par le CN et le CP. Ils ont étudié à la Chambre la question de l'abandon des voies ferrées, celle des tarifs-marchandises, celle de routes de rechange à travers les montagnes Rocheuses, l'utilisation plus adéquate du port de Churchill, les services de transport offerts au public par Air Canada et le CN.

Il est temps que le gouvernement du Canada saisisse l'occasion qui se présente à lui alors qu'il est minoritaire, non pas de retarder les réponses à un débat sur le bill de financement du CN qui aura lieu l'année prochaine, mais d'exposer aux députés et aux Canadiens une politique nationale de transport claire et concise, et qu'il fasse savoir aux habitants de l'Ouest du Canada et à ceux des régions désavantagées quelle politique le gouvernement entend mettre en place pour faire face aux besoins impérieux de transports nationaux.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir que le bill C-164 soit présenté à la Chambre, parce que j'ai quelques remarques à faire avant qu'il soit déféré au comité permanent des transports et des communications. Ce bill s'intitule et je cite:

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada.

Monsieur l'Orateur, chaque fois qu'un bill comme celui-ci est présenté à la Chambre, j'ai l'impression d'assister à une vulgaire comédie. En effet, tout au cours des années, lorsqu'on veut appeler l'attention du ministre sur les déficiences administratives du CN, lui indiquer les erreurs monstrueuses des préposés à l'administration de la voie ferrée, erreurs qui ont causé des millions de dollars de dommages en dérailements de tous genres et dans toutes les régions du pays, principalement dans la province de Québec, où se trouve le plus court « millage » de voie ferrée par rapport à la population, et où le service laisse à désirer plus que nulle part ailleurs au Canada, on a toujours l'impression que les grands responsables de cette compa-

[M. Knight.]

gnie veulent supprimer tous les services de voyageurs dans la province de Québec, pour retirer de sa population, qui est de plus de six millions d'âmes, le maximum de taxes, pour garantir un meilleur service aux autres provinces, si ce n'est pour doubler le personnel des bureaux qui ne seront là que pour attendre les trains. A ce rythme, dans quelques années, il n'y aura plus de trains de voyageurs parce qu'on aura réussi à écœurer ceux qui sont encore assez entêtés pour utiliser ces services.

Quelle fut, quelle est et quelle sera la réponse du ministre à nos appels renouvelés, à nos dénonciations et aux requêtes de la population de nos régions? «Le Canadien National est une société de la Couronne et je ne puis que recevoir son rapport une fois par année», nous répond toujours le ministre. Mais nous en sommes rendus à un point où même les grands responsables de cette compagnie n'ont plus besoin de venir comparaître au comité permanent des transports et des communications pour daigner mettre la Chambre au courant de ce qui se passe dans le domaine du transport.

• (1520)

Que s'est-il passé au cours des années 1970, 1971, 1972? Et où sont les prévisions budgétaires pour 1973? Je me souviens de l'époque où monsieur Donald Gordon, ancien président du Canadien National, était si souvent mis sur la sellette, passant de longues heures à répondre aux questions des députés, mais, au moins, nous avions quelqu'un pour nous renseigner. Aujourd'hui, le président n'ose même plus se déplacer pour faire face aux simples députés.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Comtois) semble présenter un bill bien anodin, et dont l'adoption, selon sa propre expression, n'est qu'une simple routine que nous devrions accepter sans aucune difficulté. Voilà bien la manière hypocrite de procéder du gouvernement. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que je dénonce ce procédé malhonnête. Chaque fois que le gouvernement présente un bill qui doit accorder une seule «piastre» de plus au contribuable, en services réclamés depuis des années, il semble croire qu'il accomplit des merveilles.

Je pourrais citer l'exemple ridicule de l'augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse de \$13 par mois, et l'augmentation de l'exemption de base, aux fins de l'impôt sur le revenu, de \$100 par année. On aurait dit alors que le gouvernement se préparait à accorder \$2,000 à tous les Canadiens. On prétend que c'était un bill à nul autre pareil, qui apporterait à l'ancienne loi des modifications insoupçonnées, que c'était une affaire tout simplement formidable que ces augmentations, et quelle publicité n'aurait-on pas faite autour de ces augmentations parcimonieuses.